

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
ST-1 – Fonds de
concours 2026 –
Aménagement de
l'îlot Brunet

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Laure LESCUYER, rapporteur, informe le Conseil municipal que, dans le but d'apporter un soutien à l'investissement des communes membres, le bureau de Haut-Bugey Agglomération a décidé la reconduction du dispositif mis en place en 2016, relatif à l'instauration d'un fonds de concours, conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (codifiée à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour ce faire, l'attribution du fonds de concours sera matérialisée par une convention entre Haut-Bugey Agglomération et la commune membre.

À la suite de la démolition de bâtiments, la Ville d'Oyonnax a souhaité créer un lieu de vie central pour les habitants. Elle a donc décidé d'aménager l'îlot Brunet, situé au carrefour de la rue Pierre-Brunet et de la rue Vandel.

L'opération a été estimée à un montant total de 1 356 485 € HT. Haut-Bugey Agglomération participerait à ce projet au taux de contribution maximal fixé à 20 %, avec un plafonnement du montant subventionnable à 500 000 € HT, soit une participation maximale de 100 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Objet :
ST-1 – Fonds de
concours 2026 –
Aménagement de
l'îlot Brunet

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
TRAVAUX	1 356 485 €	Fonds de concours HBA – 20% - plafonné à 500 000 € HT	100 000 €
TOTAL	1 356 485 €	Fonds Verts	666 197 €
		Autofinancement	590 288 €
			1 356 485 €

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

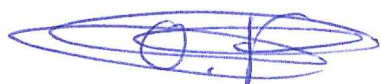
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Sollicite Haut-Bugey Agglomération pour participer aux travaux d'investissement de l'îlot Brunet pour l'attribution d'un fonds de concours, à hauteur de 20 % du montant total HT de l'opération, soit 100 000 €.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Le Maire,

Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUIL. 2026**
- par sa publication le **02 JUIL. 2026**

Le Maire

